

**BDI23008-10004 : Marché de Services relatif aux « Etudes et contrôle/surveillance des travaux d'aménagement du marais Nyamabuno (150 ha) et du marais Rukore (250 ha) situés respectivement en communes Bwambarangwe et Ntega de la Province Kirundo »**

**APERCU DES QUESTIONS POSES PAR LES CANDIDATS SOUMISSIONNAIRES**

<b>N°</b>	<b>QUESTIONS</b>	<b>RÉPONSES</b>
1	Des questions ont été posées de savoir si la visite guidée organisée du 11 au 12/09/2024 ; ainsi que participation à la réunion organisée le 16/09/2024 étaient obligatoires et que la non-participation fait obstacle à remettre une offre.	Pour cette question relative à la visite et à la réunion organisées avant de soumettre une offre, Enabel fait savoir que la visite et la réunion n'étant pas obligatoires, tout candidat qui le souhaite peut introduire son offre.
2	Ce marché est-il accessible à une participation en groupement (chef de file et cotraitant) ? Si oui, le critère de chiffre d'affaires (CA) doit-il s'appliquer aux deux membres cumulés ou individuellement ?	<p>Oui le marché admet des soumissions en groupement. Le groupement doit avoir une convention (signée des parties prenantes) qui désigne le chef de file et la nature du groupement : soit que les membres sont tenus solidairement de l'exécution du marché, soit conjointement.</p> <p>Dans tous les cas, les soumissionnaires doivent démontrer tous leurs capacités techniques et financières à exécuter le marché.</p> <p>Pour l'exigence de chiffres d'affaires, en cas de groupement, il suffit qu'un membre du groupement satisfait à ce critère.</p>